

6) Rapport des comités

6.1 Voirie et aqueduc

6.1.1 **Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Ouellet est absent, mais les membres du conseil tiennent à souligner leur satisfaction envers les employés pour l'excellente qualité de l'entretien des chemins d'hiver.

2014-01-03
Obligation conteneur
déchets pr
immeubles

6.1.2 **Obligation conteneur à déchets pour immeubles**

Considérant que certains propriétaires d'immeubles à logements possèdent plus de trois(3) bacs à déchets de 365 litres et trois (3) bacs de recyclage pour un même immeuble;

Considérant que le temps des collectes est augmenté et qu'il est plus difficile pour l'opérateur du camion de manier le bras élévateur, et ce, surtout en espace restreint.

Considérant que la collecte des matières putrescibles devrait débiter l'an prochain et ainsi permettre une réduction des matières résiduelles accumulées dans les bacs verts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Enrico Bélanger
Appuyée par Véronick Malenfant

Que l'on offre aux propriétaires du 154-A et 154-B, rue Principale, un prêt temporaire d'un(1) conteneur vert et un(1) bleu pour l'année 2014 seulement, afin de faciliter les manipulations par l'opérateur du camion de collectes d'ici la mise en place de la collecte des matières putrescibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-01-04
Résultat ouverture
soumiss. appel
d'offres camion 10
roues

6.1.3 **Résultat ouverture des soumissions résultant de l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion 10 roues pour l'installation d'équipements, année 2014**

Considérant que l'ouverture des soumissions résultant de l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion 10 roues pour l'installation des équipements de déneigement a été réalisée le 17 décembre 2013 à 15h01 comme prévu;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Enrico Bélanger
Appuyée par Alain Denis

Que l'on accepte la soumission du Carrefour du camion Rivière-du-Loup pour un camion Freightliner, modèle 122SD, pour un montant de 129 525 \$ plus les taxes applicables.

Que l'on autorise madame Sanny Beaulieu, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien, tout document relatif à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-01-05
Résultat ouverture
soumiss. appel
d'offres équipements
déneigement

6.1.4 **Résultat ouverture des soumissions résultant de l'appel d'offres pour des équipements de déneigement, année 2014**

Considérant que l'ouverture des soumissions résultant de l'appel d'offres pour les équipements de déneigement a été réalisée le 17 décembre 2013 à 15h01 comme prévu;

Considérant que la municipalité a reçu quatre(4) soumissions dans les temps prescrits par l'appel d'offres soit :

Les produits métalliques A.T. inc. :	89 600.00 \$
Simard Suspensions inc :	92 907.62 \$
Léo Lavoie et Fils :	93 063.70 \$
Tenco :	93 716.65 \$

Considérant qu'après l'analyse de la conformité des soumissions reçues, ces dernières sont toutes conformes.

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Alain Denis
Appuyée par Miguel Ouellet**

Que l'on accepte la soumission de : « Les produits métalliques A.T. inc » au montant de 89 600.00 \$ plus les taxes applicables.

Que l'on autorise madame Sanny Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien, tout document relatif à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Loisirs & Culture

6.2.1 **NIL**

6.3 Incendie & Protection Civile

6.3.1 **NIL**

6.4 S.D.E. & Comité touristique

6.4.1 **Animation Rurale – MRC de Rivière-du-Loup**

**2014-01-06
Animation Rurale –
MRC de RDL**

ATTENDU la signature en 2007 d'un Pacte rural entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la MRC de Rivière-du-Loup visant la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU que ladite Politique vise à assurer le développement des communautés rurales et vient à échéance le 31 mars 2014;

ATTENDU l'annonce par le gouvernement du Québec du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 qui prévoit notamment la mise en place d'une approche intersectorielle à l'échelle de la MRC;

ATTENDU que la signature des pactes entre le gouvernement et la MRC ont amené à l'embauche d'agents de développement rural travaillant avec les milieux ruraux à la réalisation de plusieurs projets;

ATTENDU la consultation du 24 septembre 2013 proposant différents scénarios pour l'application de la prochaine Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU que le scénario retenu consiste à l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) des agents, également jumelé(e)s à 2 municipalités et l'embauche de 3 agent(e)s, jumelé(e)s à 3 ou 4 communautés et œuvrant dans des projets intermunicipaux;

ATTENDU que ce scénario permet notamment d'alléger la gestion des projets, favoriser la rétention des agents et assurer la complémentarité des interventions des agents entre eux avec l'ensemble des partenaires du territoire de la MRC;

ATTENDU que l'employeur actuel des agents est la Corporation de développement communautaire du KRTB;

ATTENDU que la Corporation n'est plus en mesure d'assumer cette tâche et la volonté de la MRC d'assurer cette responsabilité;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Cyprien et d'accord avec le scénario proposé;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Miguel Ouellet
Appuyée par Enrico Bélanger**

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de la Municipalité de St-Cyprien

1. Accepte de recevoir les services des agents de développement ruraux aux fins de l'application de la Politique nationale de la ruralité;
2. Accepte le scénario consistant à l'embauche d'un(e) coordonnateur (trice) des agents, également jumelé(e) à 2 municipalités et l'embauche de 3 agent(e)s, jumelé(e)s à 3 ou 4 communautés et œuvrant dans des projets intermunicipaux;
3. Accepte qu'une entente de financement d'une durée de 3 ans intervienne à cet effet entre la MRC de Rivière-du-Loup et la Municipalité de St-Cyprien;
4. Autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pouvant s'avérer nécessaire pour l'application de la nouvelle Politique de la ruralité et d'allouer les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de l'embauche d'agents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4.2 Dépôt du rapport d'activités annuel 2013

Reportée à une séance ultérieure

6.5 Rapport du maire

6.5.1 Examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles

Monsieur Miguel Ouellet se retire et ne participe pas à la décision de l'objet mentionné au point 6.5.1.

Considérant l'ampleur et les nombreuses particularités du sujet;

**Sur proposition de Monique Malenfant
Appuyée par Enrico Bélanger**

Qu'il soit résolu que la Municipalité de St-Cyprien ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5.2 Cérémonie symbolique du Salut du drapeau

La première ministre du Québec invite les municipalités à organiser une cérémonie symbolique de «Salut du drapeau», le 21 janvier 2014 à 15h00. Le conseil municipal prend note de l'invitation. La directrice générale fera appel à la Société St-Jean-Baptiste pour coordonner l'évènement.

7) Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

7.1 NIL

8) Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

8.1 Climat Municipalité – Proposition pour la préparation d'un plan de communication (ShaGG)

Considérant que parmi les obligations du programme Climat Municipalité, la Municipalité de Saint-Cyprien s'est engagée à mettre en place un plan de communication;

Considérant la proposition de ShaGG communications, qui a une expérience dans la réalisation de plans semblables pour d'autres municipalités;

**Sur proposition de Alain Denis
Appuyée par Miguel Ouellet**

**2014-01-07
Exam. protoc. serv.
postal pr génération
de revenus et pas
compression**

**2014-01-08
Climat municipalité-
proposi. Préparation
plan communication**

Que l'on accepte la proposition de ShaGG communications au montant de 6 000 \$, et ce, dans le cadre du Programme Climat Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-01-09
Modalité versem.
Emprunt 514300\$ pr
règlements 335-2006,
420-2004, 426-2005
et 450-2009

8.2 Modalités de versements de l'emprunt permanent de 514 300 \$ pour les règlements 335-2006, 420-2004, 426-2005 et 450-2009

Sur proposition de Véronick Malenfant
Appuyée par Enrico Bélanger

Et résolu unanimement,

QUE la Municipalité de Saint-Cyprien accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Cyprien pour son emprunt du 14 janvier 2014 au montant de 514 300 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 335-2006, 420-2004 426-2005 et 450-2009, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

46 500 \$	3.2 %	14 janvier 2015
47 900 \$	3.2 %	14 janvier 2016
49 600 \$	3.2 %	14 janvier 2017
51 200 \$	3.2 %	14 janvier 2018
319 100 \$	3.2 %	14 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-01-10
Financement
emprunt 514 300\$
règlements 335-2006,
420-2004, 426-2005
et 450-2009

8.3 Financement emprunt permanent de 514 300 \$ pour les règlements portant les numéros 335-2006, 420-2204, 426-2005 et 450-2009

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Cyprien souhaite emprunter par billet un montant total de 514 300 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
335-2006	80 100
420-2004	86 600
426-2005	4 800
450-2009	342 800

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur proposition de Véronick Malenfant
Appuyée par Miguel Ouellet

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 514 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 335-2006, 420-2004, 426-2005 et 450-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Michel Lagacé et la directrice générale et secrétaire-trésorière Sanny Beaulieu;

QUE les billets soient datés du 14 janvier 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	46 500 \$
2016	47 900 \$
2017	49 600 \$
2018	51 200 \$
2019	52 900 \$ (à payer en 2019)
2019	266 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Cyprien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 janvier 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 450-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2014-01-11
Lecture et adoption
des comptes**

9) **Lecture et adoption des comptes**

**Sur proposition de Monique Malenfant
Appuyée par Marie-Hélène Auclair**

Que les comptes présentés à ce jour, au montant de 871 875.15 \$ pour les dépenses compressibles et de 27 481.42 \$ pour les dépenses incompressibles, ainsi que 51 481.76 \$ pour les salaires et les remises provinciales et fédérales au montant de 19 466.36 \$, soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10) **Engagement de crédits**

Je soussignée, Sanny Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie aux membres du conseil municipal qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour le paiement des comptes présentés en date du 6^e jour du mois de janvier 2014.

Sanny Beaulieu

11) **Affaires nouvelles**

**Motion félicitations
Club 50 ans et plus**

11.1 **Motion de félicitations Club des 50 ans et plus**

Une motion de félicitations est adoptée par les membres du conseil municipal afin de souligner la qualité de l'installation du Club des 50 ans et plus de Saint-Cyprien. Le projet d'agrandissement a non seulement été mené de façon remarquable, mais il a permis de répondre aux besoins des membres en plus de ceux de la population. Les élus tiennent à remercier tous les acteurs impliqués qui ont agi comme agent facilitant et ainsi simplifié l'avancement du projet.

**2014-01-12
Clôture assemblée**

12) **Clôture et levée de l'assemblée**

**Sur proposition de Marie-Hélène Auclair
Appuyée par Monique Malenfant**

Que l'on propose la levée de la session à 20h07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

ML/SB/cc

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Michel Lagacé

Sanny Beaulieu